

## Le 10 juillet 1940 à Vichy

A Vichy, le 10 juillet 2020, fut commémoré le 80ème anniversaire du refus de voter les « pleins pouvoirs » au Maréchal PETAIN, par 80 parlementaires issus de toutes les familles politiques à l'exception du groupe communiste dont 60 députés furent déchus de leurs mandats le 21 janvier 1940.

Avant d'aborder les faits, il nous faut faire un très bref rappel historique de l'époque, brosser un état des courants de pensée pour en venir ensuite au vote et à ses conséquences.

En Europe, l'Anschluss, rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, est proclamé en mars 1938, tandis que les Accords de Munich concernant la Tchécoslovaquie seront signés en septembre. Dès le mois de mars 1939, les troupes allemandes entrent en Bohême-Moravie ; fin avril, l'Union Soviétique propose à la France et à l'Angleterre une alliance militaire. A la mi-août, les négociations entre la France, la Grande Bretagne et l'U. R. S. S. commencent, mais 13 jours plus tard, STALINE et HITLER concluent le pacte de non-agression germano-soviétique.

En France, la totalité de la population, élus compris, est encore sous le choc des pertes humaines et matérielles de 1914-1918.

L'état d'esprit national est depuis de nombreuses années conditionné par des penseurs, tel Marc SANGNIER et son « Pacifisme d'action » qui rêvent d'une société qui refuse la guerre. La haine de l'Angleterre est toujours présente malgré la venue des souverains à Paris. Toute relation avec ce pays est suspecte, un journaliste n'hésite pas à écrire : « *la liaison subsiste entre MANDEL, CHAMPETIER de RIBES et Paul REYNAUD, les trois bellicistes de septembre, les trois favoris de l'Angleterre.* »

D'autre part, comme dans toute l'Europe, la demande d'autorité est forte. En France, il faut répondre aux grèves de février 1934, à la victoire du Front populaire en 1936. A droite certes, mais aussi à gauche avec le radical BERGERY, l'ex-communiste DORIOT et aussi l'aile néo socialiste de la SFIO qui fait scission en 1933 avec DEAT. Nous assistons à un échec total de la classe politique et cet échec incombe aussi bien au pouvoir qu'à l'opposition.

Parmi les personnalités françaises, un homme poursuit son ascension : le Maréchal PETAIN. Héros de Verdun, il incarne la grandeur, le dévouement, l'honneur. « PETAIN au pouvoir, c'est PETAIN qu'il nous faut » peut-on lire dans la presse depuis 1936. Devant ce soldat glorieux, les LEBRUN, REYNAUD, JEANNENEY, HENRIOT ne pèsent guère pas plus que BLUM, MONNET et MANDEL.

Mais il manque un titre à cet homme de pouvoir, le titre suprême : Chef de l'Etat. Car PETAIN n'est pas cette « vieille potiche militaire » décrite par le directeur de cabinet de REYNAUD mais au contraire celui qui refuse HERRIOT parce que « *sa personnalité indispose Franco et Mussolini* », et dont GAMELIN a le sentiment qu'il fait partie d'un groupe comprenant LAVAL, disposé à traiter avec HITLER.

Le 16 juin 1940, le Président de la République appelle le Maréchal pour remplacer Paul REYNAUD à la Présidence du Conseil des ministres. Le 17 juin, PETAIN donne l'ordre de cesser les combats et le 22 juin l'armistice est signé avec l'Allemagne. Le 23 juin Pierre LAVAL entre au gouvernement comme ministre d'État. Dès le 29 juin un projet de loi, sur proposition de LAVAL, est adopté en conseil des ministres.

LAVAL, connu de l'ensemble des députés et sénateurs pour son admiration pour Mussolini et qui affirme en novembre 1938: « *Mandel se conduit comme un imbécile, il ne défend que la juiverie* » et le 5 juillet 1940 à l'Assemblée Nationale : « *Je ne vois qu'une solution, c'est de nous ranger résolument aux côtés de l'Allemagne et de faire front avec elle contre l'Angleterre* », puis le 10 juillet de la même année en réponse au sénateur Pierre MASSE, suite à une question sur les libertés individuelles : « *Les métèques et les étrangers n'auront plus droit de cité* ».

Pour relater la suite des événements nous faisons appel au texte de Jean MARIELLE, Président d'honneur du Comité en l'honneur des 80 Parlementaires.

**« CONTEXTE ET CONSÈQUENCE DU VOTE DES PARLEMENTAIRES REUNIS  
EN ASSEMBLEE NATIONALE, A VICHY, LE 10 JUILLET 1940 »**

Texte du projet de loi :

*« L'assemblée nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République sous la signature et l'autorité du Maréchal PETAIN, Président du Conseil, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes, la nouvelle constitution de l'Etat français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par les assemblées qu'elle aura créées »*

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1940, le gouvernement est venu à Vichy. Cette ville fut choisie du fait qu'elle disposait de suffisamment d'hôtels, de salles de réunion et surtout elle était une des rares villes françaises reliées au réseau international de téléphonie. Le 5 Juillet LAVAL était venu à la réunion des députés pour faire le point. Selon Louis NOGUERES, environ 80 députés étaient présents. Le ministre prend la parole pendant une heure et demie : « il ne s'agit pas d'appliquer je ne sais quel remède ou de procéder à je ne sais quelle réforme en conservant dans l'ensemble ce qui existe. Non. Nous voulons détruire la totalité de ce qui est. De deux choses l'une : ou vous acceptez ce que nous vous demandons et vous vous alignez sur les constitutions allemandes et italiennes, ou bien HITLER vous l'imposera ».

Des sénateurs, anciens combattants, dirigés par Paul BONCOUR, TAURINES et quelques autres proposent de suspendre jusqu'à la signature de la paix, certains articles de la constitution pour permettre au Maréchal de gouverner dans le respect de la République. Ce dernier les reçoit et leur dit qu'ils peuvent voter le projet en l'état et qu'il ne modifiera pas la constitution sans les consulter.

Un autre groupe autour de Gaston MANENT, député des Hautes-Pyrénées, charge Vincent BADIE de rédiger un texte qui pourrait être soumis au vote de l'assemblée nationale. Le début du texte rendait hommage au Maréchal. Il se terminait sur une affirmation précise : « Voter le projet de loi serait mettre fin au régime républicain » Ce texte fut distribué à tous les parlementaires.

Pour obtenir le maximum de voix, PETAIN et LAVAL font des concessions, semblant donner quelques garanties quant à l'avenir d'un régime démocratique. La dernière phrase du projet est modifiée.

Texte voté :

*« Elle (la constitution) sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées »*

D'autres concessions : - l'état de guerre ou la déclaration de guerre ne peuvent se déclarer sans l'approbation des Chambres

-Les chambres subsistent pour la durée des mandats ou jusqu'à la mise en place de la nouvelle constitution.

-LAVAL, au nom de PETAIN, promet une collaboration étroite avec les bureaux et les commissions des deux Chambres.

Le 10 juillet, dans la salle du Casino de Vichy à 17h15, le rapporteur BOIVIN-CHAMPEAUX, au milieu du tumulte réclame les pleins pouvoirs pour PETAIN : « Vous nous demandez un acte sans précédent dans notre histoire. Nous l'accomplissons comme un acte de foi dans les destinées de la patrie ». Tout est fait pour que ces interventions ne puissent avoir lieu.

La description de la séance est relatée dans l'ouvrage de Pierre Miquel : « Les quatre-vingts »

Citant Léon BLUM : « Tout le scénario avait été réglé d'avance avec une minutie savante. LAVAL redoutait, à juste titre, l'impartialité et la fermeté morale de Jules JEANNENEY.... Dès le premier engagement, Jules Jeanneney fut donc attaqué, bousculé et réduit au silence. Les loges et galeries réservées au public avaient été garnies par DORIOT dont la meute répondait de la voix aux MONTIGNY (lavaliste) et aux TIXIER-VIGNANCOUR (extrême-droite) de la salle. »

18h50 - Les parlementaires passent au vote :

Pour : 569

Contre : 80

Abstentions : 20

Pourquoi ce vote massif ?

Certains ont voté « oui » parce qu'ils vénèrent le vainqueur de Verdun tout en étant Farouchement républicains.

- Oui par peur d'un coup d'état militaire, « *J'ai la conviction*, rapporte le député E. BARTHE, questeur de la Chambre, *que plusieurs centaines de parlementaires dont je suis, d'abord hésitants, furent entraînés à accorder la confiance au « loyal PETAIN » par peur du réactionnaire WEYGAND* ».

- Oui, par peur des bandes à DORIOT et consorts.

- Oui, par peur de la prison (la suite leurs donnera raison)

- Oui, par peur des soldats allemands stationnés à Moulins (55kms)

- Oui, parce que beaucoup furent bernés et crurent en la parole donnée

Ces 80 parlementaires avaient vu juste. Dès le 11 juillet, PETAIN s'arroge les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, car les magistrats doivent lui prêter serment de fidélité.

Une carrière de dictateur commence ; le 24 octobre il tendra la main à HITLER. L'internement des opposants politiques, les lois de ségrégation raciales et leurs terribles conséquences vont suivre avec leurs cortèges de souffrances et de morts. L'instauration de la dictature va s'accélérer.

- 11 juillet 1940 :

- Acte Constitutionnel N°1 : PETAIN s'arroge le titre de « Chef de l'Etat ».

- Acte Constitutionnel N°2 : PETAIN s'attribue le titre de chef de gouvernement et le pouvoir législatif.

- Acte Constitutionnel N°3 : il ajourne la Chambre des Députés et Sénat.

- 12 juillet : Acte Constitutionnel N°4 : PETAIN fait de LAVAL son « Dauphin ».

- 20 juillet : Acte Constitutionnel N°5 : Création de la Cour suprême de justice et modification du code de procédure pénale militaire.

- 22 juillet : mise en place de la censure.

- 27 août : abolition du décret réprimant les injures raciales.

- 3 septembre : Loi sur les mesures d'internements administratifs- début des arrestations.

- 18 octobre : Loi sur le statut des juifs.

Dans les années qui suivirent la guerre, les quatre-vingts se réunissaient à Vichy chaque 10 juillet et déposaient une gerbe au monument aux morts. Jean MARIELLE, ancien résistant et membre de l'ANACR a suggéré à cette association de demander à la municipalité de la ville qu'une plaque commémorative soit apposée au Grand Casino où avait eu lieu l'Assemblée Nationale le 10 juillet 1940.

Cette proposition fut acceptée et **le 10 juillet 1988**, les quatre survivants : Vincent BADIE, Emile FOUCHARD, Maurice MONTEL et Philippe SERRE étaient présents à l'inauguration et à la réception offerte par le Docteur LACARIN alors maire de Vichy.

De là est né

**« Le COMITE EN L'HONNEUR DES QUATRE-VINGTS PARLEMENTAIRES DU 10 JUILLET 1940 »**

Et renommé en 2015 :

**COMITE EN L'HONNEUR DES QUATRE-VINGT PARLEMENTAIRES DU 10 JUILLET 1940 ET DES PASSAGERS DU MASSILIA »**

Car Jean Zay qui, en juin 1940 sur le Massilia avec 26 autres parlementaires, rejoignait Alger, alors préfecture française, pour former un gouvernement de résistance à l'occupant, fut assassiné par la milice française à Cusset/Molles, communes voisines de Vichy en juin 1944.

En conclusion d'un des premiers actes de Résistance en France, nous citerons Emile FOUCHARD s'adressant aux personnalités le 10 juillet 1991 à Vichy :

*« Vous me faites beaucoup d'honneur mais je n'ai fait que mon devoir ».*

A ce jour, les quatre-vingts ne sont plus parmi nous, seule la mémoire perdure. La IIIème République et la Constitution de 1875 furent assassinées à Vichy le 10 juillet 1940, mais elles survécurent grâce à l'Homme du 18 juin 40, grâce aux quatre-vingts parlementaires du 10 juillet et grâce aux Forces de la Résistance. Elles céderont leurs places, démocratiquement cette fois, après le référendum du 21 octobre 1945.

Docteur Joseph BLETHON

Président du Comité en l'honneur des 80 parlementaires  
du 10 juillet 1940 et des Passagers du Massilia